



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral des finances DFF
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundesgasse 3
3003 Berne

Courriel : sarah.bochud@efv.admin.ch

Fribourg, le 28 février 2023

2023-114

Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF) - financement durable des CFF : Consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 16 décembre 2022 votre Département nous a soumis, pour consultation, le projet de Modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF) : financement durable des CFF » et nous vous en remercions.

Ce projet vise à stabiliser durablement la situation des CFF et se compose de trois volets. Le premier concerne les prêts accordés aux CFF par la Confédération, le deuxième est une contribution unique destinée à couvrir les pertes dues aux mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 et le troisième est destiné à compenser la diminution des revenus du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) résultant de la réduction du prix du sillon.

Le Conseil d'Etat de Fribourg pense qu'il est important que la situation financière des CFF soit assainie et que son endettement soit contenu. Des finances saines sont en effet un prérequis pour que cette entreprise nationale puisse continuer à proposer et développer des prestations de qualité dans le trafic grandes lignes autofinancé. Le projet, en trois volets, proposé par le Conseil fédéral nous paraît judicieux et permet une certaine flexibilité dans sa mise en œuvre. Toutefois, il manque des informations détaillées sur l'état du FIF ainsi que des comptes permettant d'évaluer la situation financière de ce fonds. Le graphique reproduit dans le rapport (figure 2 page 13) n'est pas compréhensible car il ne représente pas les recettes ; il n'est par conséquent pas possible de se faire une idée sur la plausibilité de la courbe des réserves. Nous soutenons donc le projet aux conditions express que :

- > des comptes détaillés du FIF soient publiés annuellement et envoyés annuellement aux cantons, qui contribuent à alimenter ce fonds,
- > les cantons ne soient pas impactés financièrement,
- > les étapes d'aménagement (EA) du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) déjà votées par le Parlement ne soient affectées ni dans leur mise en œuvre ni dans leur financement par la mise en application de ce projet,

- > l'application de ce projet ne péjore pas les prochaines étapes d'aménagement du PRODES, notamment la mise en œuvre des études de projet retenues dans EA 2035 en vue de leur réalisation dans la prochaine étape,
- > il n'y ait pas d'impacts indirects sur le trafic régional de voyageurs.

Nous tenons également à souligner que nous sommes étonnés que les CFF qui dégageaient des bénéfices conséquents avant 2020 en soient arrivés à une telle situation. Il y a lieu selon nous d'agir sur le controlling des CFF (transparence et simplification) voire, si besoin, de mettre en place une expertise externe.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction du développement territoriale, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Service de la mobilité ;
à la Chancellerie d'Etat.